Projet de réhabilitation du Relais de Courlande



Un projet ajusté pour un hôtel 4 étoiles intégré dans son environnement

Le projet de réhabilitation du **Relais de Courlande** avance, avec des ajustements importants en réponse aux contraintes environnementales révélées lors des études de terrain.

Un premier permis de construire avait été délivré pour la création d'un hôtel d'environ 200 chambres. Toutefois, la découverte d'une **zone humide protégée de 1 400 m²**, située au sud-est de la parcelle, a conduit les porteurs du projet à **réviser significativement leur proposition** afin de respecter ce milieu naturel précieux.

Un projet plus respectueux de l'environnement

L'équipe à l'origine du projet reste la même, mais elle propose désormais la réalisation d'un **hôtel 4 étoiles d'environ 150 chambres**, qui s'inscrit dans une **démarche patrimoniale et paysagère cohérente**.

Sont maintenus :

- la **restauration de la longère**,
- la **porte historique du parc de Louis XIV**,

- et le **parc arboré existant**, qui sera préservé et valorisé.

Les bâtiments projetés garderont l'**écriture architecturale initiale** : matériaux traditionnels comme la meulière, le crépi, les tuiles et les toitures en bac acier assureront une intégration harmonieuse dans le site.

Stationnement et circulation

Le projet prévoit **150 places de stationnement**, conformément au **PLU**, dont **110 en sous-sol**. Un **parking public de 23 places** sera également réalisé par les porteurs du projet, comme initialement prévu.

Côté circulation, les véhicules individuels emprunteront un **sens de circulation fluide** : entrée par la **rue de la Croix Blanche**, sortie par la **rue de la Division Leclerc**. Les **livraisons** resteront strictement **canalisées sur la rue de la Croix Blanche**, en entrée comme en sortie.

Un espace de convivialité ouvert à tous

Le projet inclut également un **espace de restauration**, de type bar à vins, tapas et plats simples mais raffinés, **accessible aux clients de l'hôtel comme aux visiteurs extérieurs**.

Prochaines étapes

Le dépôt du nouveau permis de construire est prévu d'ici la fin de l'année 2025, avec un **démarrage des travaux envisagé fin 2025**, pour une **durée estimée à deux ans**.

- Partager sur
- Partager sur Facebook

- Partager sur Twitter
- Partager sur LinkedIn
- Partager par email
- Enregistrer en PDF